



MAIRIE D'ERAGNY-SUR-EPTE 60590

Place Angèle Boutigny

Tél. 02 32 55 21 57

Mardi et vendredi de 17h30 à 19h

E-mail : mairierag60@orange.fr

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont-en-Vexin

Conseil Municipal d'ERAGNY-SUR-EPTE Procès-verbal de la réunion du vendredi 9 juin 2023 à 20h00

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 9 juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Eragny sur Epte, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur MICHALCZYK Bernard, Maire.

Etaient présents : MM. les conseillers municipaux :

MICHALCZYK Bernard	HUOT Bérenger	
PIGEARD Isabelle	TECHER Hervé	LEPERT Claude
DEBAUDRE Annie	LETIERCE Luc	MASSAMBA Martial
ANDRE Souhila	PIRIOU Jean-Paul	
RATEAU Sophie	MASURIER Didier	RATEAU Laurent

formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : BRUMENT Sébastien, POQUET Daniel

Absents :

Pouvoirs :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à la nomination de Monsieur TECHER Hervé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV de la dernière séance de Conseil Municipal du 4 avril 2023.

Ordre du jour :

1. Election des délégués titulaires et suppléants pour le collège électoral sénatorial
2. Projet d'implantation éolien « Les Chesnots » sur la commune d'Eragny-sur-Epte
3. Dénomination des voiries du nouveau lotissement « La Massionne »
4. Questions diverses

N°19/23 - OBJET : Election des délégués titulaires et suppléants pour le collège électoral sénatorial

Après avoir mis en place le bureau électoral en application de l'article R133 du code électoral composé par le maire, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir DEBAUDRE Annie, PIRIOU Jean-Paul, HUOT Bérenger, TECHER Hervé.

Il est rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L.284 et L.286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Procéder à l'élection des délégués en vue de l'élection des sénateurs par un scrutin secret majoritaire à deux tours. L'élection est acquise au premier tour si le candidat recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. La majorité absolue est égale, si le nombre des suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés. Si le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité absolue est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Sont candidats

- MICHALCZYK Bernard, LETIERCE Luc, RATEAU Laurent, ANDRE Souhila

Après un vote à bulletin secret et après avoir procédé au dépouillement, les résultats sont proclamés.

Est élu :

- MICHALCZYK Bernard (13 suffrages), LETIERCE Luc (9 suffrages), RATEAU Laurent (10 suffrages) et ont déclaré accepter le mandat de délégué.

Par conséquent sont élus délégués pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

- Procéder à l'élection des trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs par un scrutin secret majoritaire à deux tours.

L'élection est acquise au premier tour si le candidat recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. La majorité absolue est égale, si le nombre des suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés. Si le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité absolue est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Sont candidats :

- DEBAUDRE Annie, RATEAU Sophie, TECHER Hervé

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement, les résultats sont proclamés.

Sont élus :

- DEBAUDRE Annie (13 suffrages), RATEAU Sophie (13 suffrages), TECHER Hervé (13 suffrages) et ont déclarés accepter le

Par conséquent sont élus suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023

13 conseillers sont « Pour »

N°../. - OBJET : Projet d'implantation éolien « Les Chesnots » sur la commune d'Eragny-sur-Epte

Le sujet est reporté à un projet conseil municipal.

N°20/23 - OBJET : Dénomination des voiries du nouveau lotissement « La Massionne »

Vu la délibération N°18/23 du 4 avril 2023
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la création d'un nouveau lotissement dit « La Massionne »

Considérant qu'il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation, ainsi que leur numérotage (plan en annexe de la présente délibération),
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ADOPTE les dénominations suivantes : Rue Prince de Conti et Rue Molière.

13 conseillers sont « Pour »

Questions diverses

- Point sur le dernier rendez-vous avec la Mairie de Sérifontaine concernant les écoles.
- Le regard d'assainissement au hameau Saint Charles a été bouché.
- Prochaine réunion de conseil municipal prévue le 20 juin à 20h00.
- Grilles de protection à la boucherie : 3 devis à demander.
- Eclairage rue Michelet à vérifier.

La séance est levée à 21h10.

Le Maire, Bernard MICHALCZYK

Le secrétaire de séance, Herve TECHER

Et ont signé les membres présents.